



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 06 février 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, CIRCULATION Rue du Nord

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de piquetage des enduits vieillissant, au 1, 3 et 5 rue du Nord à compter du 08 février 2024 et ceux pendant 30 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à Mr PETAT Cyril, à compter du 08 février 2024 et ceux pendant 30 jours calendaires, au 1, 3 et 5 rue du nord

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits aux droits des travaux.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240207-2024\_02\_14ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

diffusé sur la site de la commune le 07.02.2024

Le Maire,  
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 07.02.2024